

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 242/2022

A L'ENTREPRISE CHAMAH SARL

Après avoir reçu le contrat n°0917/MINESU/CAB.MIN/MNB/CGPMP/2021, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire « ESU », pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent trois mille sept cent septante-neuf, quinze centimes (USD 403 779,15) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 07/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i.